

# NOTRE GARANTIE DE SERVICES



AGENCE DE NORMANDIE

## Engagements de services

- ▶ Tous les biens présentés font l'objet d'un mandat de vente
- ▶ Tous les biens présentés font l'objet d'une vérification préalable de l'environnement juridique
- ▶ Tous les biens présentés font l'objet de la constitution d'un dossier de mise en vente (diagnostics obligatoires préalables)
- ▶ Nous vous accompagnons lors de toutes les visites
- ▶ Nous vous aidons à obtenir le meilleur financement
- ▶ Nous rédigeons pour vous un avant contrat juridiquement parfait
- ▶ Nous vous garantissons le maximum de sécurité pour votre acquisition
- ▶ Nous vous accompagnons jusqu'à l'acte notarié
- ▶ Nous vous offrons une garantie revente ZEN'IMMO de 2 ans

En confiant la vente de votre bien à l'Agence de Normandie, vous bénéficiez de :

- ▶ Notre expertise et nos conseils
- ▶ Notre plan de commercialisation
- ▶ Notre partenariat avec 10 agences du secteur
- ▶ Nos partenariats avec les agences de 35 pays
- ▶ Nos collaborateurs trilingues
- ▶ Notre assistance technique et juridique
- ▶ Nos bilans de visites

## Garanties de compétences et de professionnalisme

- ▶ Compétences reconnues par un diplôme bac+5
- ▶ Expérience professionnelle (depuis 2003)
- ▶ Suivi régulier de formations professionnelles
- ▶ Assurance responsabilité civile professionnelle (2 300 000 €)
- ▶ Respect du code d'éthique et de déontologie de la FNAIM
- ▶ Garantie financière de 120 000 €
- ▶ Carte professionnelle délivrée par la CCI

## HONORAIRES DE TRANSACTION

Prestations proposées	Honoraires TTC			A la charge de
<b>◆ VENTE</b>				
jusqu'à 10 000 €	forfait de 1 500 € TTC			vendeur
de 10 001 € à 35 000 €	forfait de 3 500 € TTC			vendeur
de 35 001 € à 75 000 €	forfait de 5 000 € TTC			vendeur
au-delà de 75 000 €	5 % du prix de vente + 1 500 € TTC			vendeur
<b>◆ LOCATION</b>				
Entremise et négociation	forfait de 100 € TTC			bailleur
Réalisation de la visite du preneur, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	<b>0 à 50 m<sup>2</sup></b>	<b>50 m<sup>2</sup> à 90 m<sup>2</sup></b>	<b>plus de 90 m<sup>2</sup></b>	bailleur locataire
	6 € TTC/m <sup>2</sup> 6 € TTC/m <sup>2</sup>	5 € TTC/m <sup>2</sup> 5 € TTC/m <sup>2</sup>	4 € TTC/m <sup>2</sup> 4 € TTC/m <sup>2</sup>	
Etablissement de l'état des lieux	2 € TTC par m <sup>2</sup>			bailleur locataire
	2 € TTC par m <sup>2</sup>			

TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.

En cas de vente en inter-cabinet, c'est le barème du titulaire du mandat qui s'applique.

[www.agence-de-normandie.com](http://www.agence-de-normandie.com)